

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ DÉCEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 5

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_155_BC_20
*Validation du plan de financement de
l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de
l'élaboration des Schémas Directeurs
Intercommunaux de l'alimentation en
eau potable, de l'assainissement des
eaux usées et des eaux pluviales
urbaines.*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise
DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-
DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Bruno DOMEN - M.
Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Olivier HOARAU -
M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 11

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 novembre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/12/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_155_BC_20 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'ÉLABORATION DES SCHÉMAS DIRECTEURS INTERCOMMUNAUX DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES URBAINES.

Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement le TCO a hérité des modes de gestion existants sur chacune de ses communes membres. L'enjeu principal de l'élaboration des Schémas Directeurs Intercommunaux (SDI) est de permettre aux élus du TCO de passer d'une vision communale à une vision intercommunale de la gestion du grand et du petit cycle de l'eau.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) le 2ème enjeu sera d'abord de s'accorder collectivement (TCO /Communes) sur la définition de la compétence « eaux pluviales urbaines », en définir son périmètre et ses interdépendances afin d'élaborer et d'acter une feuille de route (travaux neufs/exploitation), à moyen et long terme.

Enfin, le 3ème enjeu porte sur l'interface de ces Schémas avec l'aménagement du territoire. En effet bien que le TCO élabore et mette en œuvre le Schéma de COhérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme restent de la compétence des communes. Un travail important de mise en synergie des projections de développements urbains actuels et futurs avec les Schémas Directeurs Intercommunaux de l'eau potable, de l'assainissement collectif des eaux usées et de l'assainissement des eaux pluviales urbaines est fondamental. De même, la prise en compte des Schémas Directeurs Intercommunaux au sein des PLU est une condition importante de l'efficacité de leur mise en œuvre future.

Objectifs de l'étude

Afin de mener à terme l'élaboration de ces schémas, il est proposé de se faire accompagner par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dont les objectifs seront :

- Réaliser un pré-diagnostic des données existantes et identifier celles qui sont nécessaires à l'élaboration des Schémas Directeurs ;
- Assister le maître d'ouvrage dans la rédaction des CCTP et lors de la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
- Assister le maître d'ouvrage tout au long de l'élaboration des Schémas Directeurs.

Plan de financement

Cette étude est éligible au programme d'intervention de l'Office de l'Eau selon la répartition

suivante :

- le lot 1 - AMO SDI AEP/EU : éligible à l'objectif 3.1 Planifier l'amélioration de la satisfaction des usages de l'eau ou 4.1 Planifier l'amélioration du traitement des eaux usées et la maîtrise des ruissellements pluviaux urbains ;
- le lot 2 - AMO SDI EPU : éligible à l'objectif 4.1 Planifier l'amélioration du traitement des eaux usées et la maîtrise des ruissellements pluviaux urbains.

Le taux d'intervention serait de 40% sous réserve de la fourniture de l'ensemble des pièces demandées et de la validation du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau.

Plan de financement prévisionnel – LOT 1 : AMO Schémas Directeurs Intercommunaux AEP et EU			
	OFFICE DE L'EAU	TCO	TOTAL
% de participation	40%	60%	100%
montants	72 000 € HT	108 000 € HT	180 000 € HT

Plan de financement prévisionnel – Lot 2 : AMO Schéma Directeur Intercommunal EPU			
	OFFICE DE L'EAU	TCO	TOTAL
% de participation	40%	60%	100%
montants	72 000 € HT	108 000 € HT	180 000 € HT

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/11/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 03/11/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le plan de financement provisoire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des schémas directeurs intercommunaux de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement des eaux usées et de l'assainissement des eaux pluviales urbaines ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et au budget principal concernant les eaux pluviales urbaines ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président